

*Organisation du gouvernement—Loi*

**Des voix:** Bravo!

**M. Peters:** Nous avons besoin d'un ministre qui aide les Canadiens à tirer parti des richesses de la mer. Nous avons le poisson. Nos pêcheurs sont prêts à travailler dur pour ramener tout le poisson qu'il faut. C'est au gouvernement maintenant de fixer les conditions, par des négociations, des conditions qui diront combien de poisson les autres pays ont le droit de prendre. D'après ce que disent les pêcheurs, ça ne s'est pas très bien passé pour nous lors des dernières négociations, cela parce que le ministre qui nous représentait ne s'occupait pas uniquement des pêcheries. Nous avons besoin d'un ministre qui connaisse le sujet à fond et qui ne soit pas obligé de se partager entre deux ministères, tous deux importants. Voilà ce que nous voulons. Ce nouveau ministre pourrait être le député de l'autre côté, qui vient d'une région côtière. Je voulais m'assurer que c'était la bonne région. Où que l'on demeure dans l'île de Vancouver, on se trouve près de la mer. Je sais que Port Alberni est près de la mer et pour s'y faire élire, il faut connaître la question. J'espère qu'un ministre de ce calibre dirigera le ministère. En toute franchise, je crois que nous ne nous sommes pas suffisamment occupés de nos pêches.

● (1720)

**Des voix:** Bravo!

**M. Peters:** Cela ne fait aucun doute. Si nous avions fait quelque chose, nous ne serions pas dans une situation aussi stupide pour ce qui est du golfe Saint-Laurent. Si la France applique la limite de 200 milles, elle accaparera tout le golfe du Saint-Laurent. De fait, elle semble être mieux équipée que nous pour protéger ses eaux avec des canonnières et tout le reste. Nous aurions dû prendre possession de ces îles durant la dernière guerre quand la chose était possible au lieu de tâtonner avec le Japon et d'autres pays. La plupart des citoyens de ces îles auraient été reconnaissants de se faire libérer. On aurait déjà pu le faire de façon beaucoup plus pacifique.

Cela pose un problème. Si le Canada applique la limite de 200 milles et qu'un autre pays l'applique aussi, lequel emportera le golfe du Saint-Laurent, celui qui est le plus fort ou celui qui est le plus près? A mon avis, ce sera le plus fort. La flotte française est probablement plus considérable que la nôtre. Cela pose de graves problèmes là où il y a de vastes bancs de crevettes. Si on n'y prend garde, ils pourraient disparaître rapidement par une pêche excessive. Si on permet aux flottes internationales d'entrer dans le golfe du Saint-Laurent pour faire la pêche aux crevettes, nous devons aller en acheter ailleurs comme nous le faisons maintenant parce que des pays sont plus agressifs que nous lorsqu'il s'agit de pêche.

Les membres de mon parti ne représentent peut-être pas des régions côtières, mais nous voudrions l'établissement d'un ministère des Pêches. Il y a d'autres ministères qui ont beaucoup moins de marge de développement. Ils ont certes prouvé que leur compétence est bien limitée. Le ministre chargé des pénitenciers semble rétrograder au lieu d'avancer comme bien d'autres ministres d'ailleurs.

Il nous faut gérer nos ressources piscicoles sagement si nous voulons que les Canadiens y aient accès dans les années à venir. Le fait de proclamer la limite de 200 milles ne signifiera rien si nous n'avons pas les moyens de la faire respecter. Ce

[M. Peters.]

n'est certes pas en dépensant des milliards de dollars pour des avions qui survoleront cette zone à 50,000 pieds d'altitude et à 500 milles à l'heure que nous ferons respecter notre souveraineté.

A moins que les députés ne croient que le gouvernement ne puisse se permettre d'avoir un ministère des Pêches, à moins que les ministériels eux-mêmes ne le croient ou ne pensent que personne parmi eux ne puisse devenir ministre des pêcheries, je suis convaincu que les députés d'en face appuieront cette résolution.

**M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, tout en étant le plus bref possible, j'essaierai de répondre à certaines des préoccupations exprimées par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je sais que de nombreux députés des deux côtés de la Chambre partagent ses vues sur cette question. Je veux aussi laisser à mes collègues, les députés de Comox-Alberni (M. Anderson) et de Restigouche (M. Harquail) l'occasion d'exprimer leur point de vue sur ce bill.

Pour commencer, je dois dire en toute sérénité et tolérance que je n'ai jamais entendu autant de phrases creuses de ma vie que tout à l'heure, pendant le discours du député de Timiskaming (M. Peters) sur l'application de la limite de 200 milles et sur la question des îles Saint-Pierre-et-Miquelon. J'aurais plutôt aimé voir le député aux séances du comité permanent des pêches et des forêts, quand on y a débattu ces questions, ou à la séance spéciale d'information tenue pour renseigner les députés sur le sujet.

Le gouvernement, j'en conviens, se trouve devant un défi de taille, en particulier le ministère des Pêches et de l'Environnement, pour ce qui est de la surveillance. Cependant, nous avons mis au point un programme fort sérieux et approprié, qui mérite d'être mis à l'essai. On ne devrait pas communiquer une pareille impression au grand nombre de Canadiens qui assurent ces services, au début du moins car ils sont conscients du défi qu'ils doivent relever et ils sont persuadés qu'ils pourront faire face à cette obligation supplémentaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Je désire pendant quelques instants exposer des raisons qui prouvent l'existence d'un lien très réel, d'une mitoyenneté pour ainsi dire entre les pêches et l'environnement. J'en invoquerai une en particulier qui justifie dans une large mesure la fusion de ces deux domaines de compétence fédérale en un seul ministère lorsque cela s'avère nécessaire pour cause d'austérité ou autre, pour la survie des animaux aquatiques dont l'existence immémoriale dépend de la qualité de l'eau des océans qui bordent le Canada, de nos voies d'eau douce intérieures, de nos lacs et de nos cours d'eau, car c'est elle qui en détermine en fait tout le cycle naturel.

La qualité de ces eaux est non seulement essentielle à la survie des espèces aquatiques mais elle procure aussi un gain-pain à certaines personnes et constitue une source d'alimentation d'une importance primordiale pour tous les Canadiens et pour les habitants du monde entier. C'est pourquoi rien ne pourrait être plus étroitement lié que les problèmes écologiques, la qualité de nos eaux et la survie de nos ressources aquatiques.